

Communiqué de presse
Lyon le 30 mars 2022

La Faculté de Droit de l'UCLy et le Barreau de Lyon ont signé un partenariat pour formaliser et renforcer les liens étroits qui unissent la formation en droit et la pratique

La Faculté de Droit de l'UCLy (Université Catholique de Lyon) et le Barreau de Lyon ont conclu un partenariat en vue de renforcer et développer les liens et projets entre les deux institutions. Ce partenariat officiel vient souligner la relation étroite existante depuis des années entre ces deux entités lyonnaises reconnues, particulièrement dans le cadre des cliniques de prospective juridique autour des nouvelles technologies.

Une convention qui signe la volonté de valoriser durablement les relations entre la Faculté de Droit de l'UCLy et le Barreau de Lyon

La Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lyon, acteur de la formation de juristes à Lyon et Annecy, propose des formations fortement teintées d'international et de professionnalisation. En s'associant avec l'expertise du Barreau de Lyon, notamment au sein de sa Commission innovation et de son Incubateur, c'est une nouvelle dynamique qui se structure pour les étudiants lyonnais et les professionnels du droit.

Plus qu'un simple partenariat d'image, l'objectif est de proposer à ces deux univers, intrinsèquement liés, de se réunir autour de projets et d'événements communs où les apprenants et universitaires, comme les professionnels, pourront tirer avantage des forces de chacun : partage d'expérience de professionnels, adéquation des formations avec la réalité des métiers, apport des recherches universitaires pour les avocats, rapprochement entre l'université et le monde du travail, etc...

La mise en place d'actions pérennes pour une connexion plus forte entre le monde de la formation et les professions juridiques

Dans les faits, plusieurs actions seront mises en place pour faire exister ce partenariat. L'UCLy, à travers sa Faculté de Droit, s'engage à mettre en relation le Barreau de Lyon avec des experts dédiés aux nouvelles technologies et accueillera des avocats pour des interventions dans certaines formations. De plus, avec le développement à l'UCLy d'une « Plateforme des entreprises », l'Université proposera à l'[Incubateur de l'Ordre](#) ce lieu comme espace d'échange, de développement et de réflexion regroupant avocats, monde économique, étudiants et universitaires..

L'existence de projets antérieurs comme source historique du partenariat

Depuis plusieurs années, le Barreau de Lyon et la Faculté de Droit de l'UCLy œuvrent ensemble sur de nombreux projets de valorisation du droit. La convention de partenariat signée cette année vient officialiser la relation de confiance et l'engagement déjà présents entre les deux structures.

Le projet européen de procès fictifs TechLawClinics (clinique juridique prospective autour des nouvelles technologies) a été le lieu privilégié du rapprochement entre la Faculté, l'Ordre des Avocats et la Cour administrative d'appel de Lyon. Ces procès fictifs, qui se tiennent chaque année à la Cour administrative d'appel, mobilisent des étudiantes et étudiants de la Faculté de Droit et les placent dans le rôle d'avocats et de magistrats « du futur », chargés d'analyser et de résoudre les innombrables questions liées au développement des nouvelles technologies. Ils mobilisent aussi des magistrats de la Cour et des avocats qui « coachent » les étudiants, favorisant ainsi idéalement la passerelle entre théorie et pratique du droit.

En savoir plus sur le projet européen [TechLawClinics](#)



« Je suis ravie de voir la concrétisation des relations de longue date entre la Faculté de Droit de l'UCLy et le Barreau de Lyon. Cette convention de partenariat, initiée par mon prédécesseur, va nous permettre de développer des actions communes au profit des étudiants comme des avocats. Je sais toute la valeur des échanges entre monde universitaire et monde professionnel. Je suis convaincue des synergies qui résulteront de cette nouvelle passerelle entre nos deux institutions. »

Marie-Josèphe LAURENT, Bâtonnière de l'Ordre des Avocats à Lyon



« Le Barreau de Lyon et la Faculté de Droit de l'UCLy entretiennent depuis plusieurs années des relations riches et fructueuses, au croisement de la formation, de la recherche et de la pratique du droit, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies. La formalisation de notre partenariat constitue dès lors une très belle étape dans ces relations, tant nos intérêts sur ces sujets convergent, pour le plus grand profit de nos étudiantes et étudiants. »

Michel CANNARSA, Doyen et Directeur de la Faculté de Droit

À PROPOS DE L'UCLY (Université Catholique de Lyon)

Fondée en 1875, l'UCLy est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).

Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, elle propose 57 parcours diplômants aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur. Chaque année, elle accueille 11 000 étudiants et auditeurs libres, dont 1 000 étudiants étrangers. Ouverte sur l'international, elle compte 300 universités partenaires dans 61 pays.

Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.

www.uclly.fr

À PROPOS DU BARREAU DE LYON

Le Barreau de Lyon compte près de 3 800 avocats.

Premier barreau des territoires et deuxième barreau de France après Paris, ses missions se répartissent en trois grands axes :

- garantir la compétence professionnelle des avocats et le respect de la déontologie
- contrôler l'exercice professionnel
- faciliter l'accès au droit et à la justice à tous les citoyens.

Engagé aux côtés des citoyens et au cœur de la Cité, le Barreau est une institution historique de défense des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit. Ce rôle s'est concrétisé en 2014 par la création du fonds de dotation du Barreau : agir ! A ce jour, une quarantaine de projets ont été soutenus.

Par ailleurs, soucieux d'accompagner les avocats face aux enjeux de leur profession, le Barreau de Lyon a lancé en 2016 un incubateur dédié à l'accompagnement de projets innovants portés par des avocats. 12 *legaltechs* sont actuellement accompagnées.

Depuis le 1er janvier 2022, le Barreau de Lyon est dirigé par Marie-Josèphe LAURENT, Bâtonnière, et Jean-François BARRE, vice-Bâtonnier, élus pour un mandat de deux ans.

<https://www.barreaulyon.com/>

CONTACTS PRESSE

Laurence GAMBONI

l.gamboni@terrederoses.com

04 72 69 42 93

Agence Terre de Roses

Franck PISSOCHET

fpissochet@uclly.fr

06 80 70 33 41

Directeur Communication UCLy

Sophie RENARD

sophie.renard@barreaulyon.com

04 72 60 60 03

Barreau de Lyon